



**Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole du Fresne**  
B.P. 43627  
49036 - ANGERS cedex 01  
☎ 02 41 68 60 04.  
📠 02 41 66.89.37  
E-mail [cfppa.angers@educagri.fr](mailto:cfppa.angers@educagri.fr) <http://www.cfppa-angers.com>

## PERFECTIONNEMENT DANS LA CONNAISSANCE ET LA REGLEMENTATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES Jeudi 18 juin 2009

Public

Cette formation est proposée aux chefs d'entreprises, responsables de services, salariés des entreprises de distribution ou d'application titulaires du certificat D.A.P.A.

Objectif du stage

Actualiser ses connaissances techniques et réglementaires dans l'usage et la distribution des produits phytosanitaires, dans le cadre du renouvellement du Certificat pour les distributeurs et applicateurs de produit antiparasitaires.

Contenu de la formation

### Matinée

- 8h30 – 8h45 : ➤ Accueil des participants et présentation de la session.
- 8h45 – 9h45 : ➤ Informations réglementaires relatives au Certificat « D.A.P.A. » et aux modalités de son renouvellement.
- 10h00 – 11h30 ➤ Gestion des effluents phytosanitaires : deux exemples destinés à gérer les reliquats de produits phytosanitaires au niveau de l'entreprise.
- Présentation du **PHYTOBAC**®  
Principe et mode d'action
  - Présentation du **PHYTOCAT**®  
Principe et mode d'action
- Gestion des effluents horticoles : fonctionnement de la saulaie phyto-épuration de l'exploitation.
- 11h30 – 12h30 : ➤ Le « DAPA II » son évolution...  
➤ Le Grenelle Environnement, le Plan Eco-phyto 2018
- 12h30 – 14h00 ➤ **Déjeuner**

**J-P. GUESSARD**  
C.F.P.P.A. du Fresne

**E. LEMERCIER**  
Chargée de mission  
Lycée le Fresne

**J-P. GUESSARD**  
C.F.P.P.A. du Fresne

[Voir suite au verso](#)

## **Après-midi**

- 14h00 – 16h30 :
- Impacts des produits phytosanitaires sur l'environnement :
    - Qualité de la ressource en Pays de la Loire
    - La contamination des eaux superficielles et souterraines
  - Actualité réglementaire :
    - Règles d'application des traitements en vigueur depuis 2007 en zones agricoles et non agricoles :
    - Mesures nationales : Prescriptions de l'Arrêté de septembre 2006
    - Mesures départementales : arrêtés préfectoraux 44 et 53.
- 16h30 – 17h00 :
- Complément, évaluation et clôture de l'action de formation.

**J-P. GUESSARD**  
**C.F.P.P.A. du Fresne**

*Remarque : ce programme est prévisionnel et susceptible de modifications.*

A l'issue de la journée, il sera adressé à chaque participant une attestation de formation.